



INFORMATION CORONAVIRUS (SARS-CoV-2), Covid-19 En France et à l'étranger

Etat de situation au 25 février 2020

Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/> et communication ITF

Message à l'attention des :

- *Présidents des Ligues, des Comités départementaux*
- *Directeurs et des Responsables administratifs des Ligues*
- *CTRC (Conseillers Techniques Régionaux Coordonnateurs)*
- *Joueuses et des Joueurs ainsi que de leur encadrement*
- *Directeurs de Tournois en France*
- *Personnels de la FFT*

Eu égard à la progression rapide des contaminations au Coronavirus dans le monde, la Fédération française de tennis souhaite **tout particulièrement appeler votre attention sur les mesures de vigilance à adopter à titre préventif, ainsi que sur la conduite à tenir en cas de doute.**

Rappel du contexte

Le 31/12/2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a été informée par les autorités chinoises de cas groupés de pneumonies. Le 07/01/2020, un nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) a été identifié comme étant la cause.

Zones d'exposition à risque¹

Chine continentale, Hong-Kong, Macao
Singapour
Corée du Sud
Italie : Régions de Lombardie et Vénétie

¹ Cette liste est susceptible d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles.

Définition de cas²

Définition d'un « cas possible » :

- a) Toute personne présentant des signes cliniques d'**infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre,**
ET
Ayant voyagé ou séjourné **dans une zone d'exposition à risque** dans les **14 jours** précédant la date de début des signes cliniques :
- La liste des zones d'exposition à risque, définies comme les pays pour lesquels une transmission communautaire diffuse du SARS-CoV-2, est mentionnée ci-dessus à date du 25 février 2020. Son actualisation est régulièrement disponible sur le site internet de « Santé publique France » : <https://www.santepubliquefrance.fr/> ;
 - Au cas par cas et après consultation de « Santé publique France », une exposition avérée ou potentielle à un évènement de type cluster (chaîne de transmission de taille importante), documenté hors de ces zones d'exposition à risque, pourra aussi être considérée.
- b) Toute personne présentant des signes cliniques d'**infection respiratoire aiguë** dans les **14 jours** suivant **l'une des expositions suivantes** :
- Contact étroit³ d'un cas confirmé de COVID-19, pendant que ce dernier était symptomatique;
 - Personne co-exposée, définie comme ayant été soumise aux mêmes risques d'exposition (c'est-à-dire un voyage ou séjour dans une zone d'exposition à risque) qu'un cas confirmé.

Définition d'un « cas confirmé » :

Toute personne, symptomatique ou non, avec un prélèvement confirmant l'infection par le SARS-CoV-2.

Conduite à tenir

Mesures de prévention générale :

- Lavez-vous les mains régulièrement et, en cas de toux ou d'éternuement, couvrez-votre bouche avec l'intérieur de votre coude ;
- Eviter les contacts de moins d'un mètre avec toute personne atteinte de fièvre ou d'un rhume ;
- Consulter régulièrement le point épidémiologique actualisé sur le site du Ministère de la santé : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>

² Ces définitions sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles.

³ Un contact étroit est une personne qui a partagé le même lieu de vie (par exemple : famille, même chambre) que le cas confirmé ou a eu un contact direct avec lui, en face à face, à moins d'1 mètre du cas et/ou pendant plus de 15 minutes, au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas dans un moyen de transport de manière prolongée ; personne prodiguant des soins à un cas confirmé ou personnel de laboratoire manipulant des prélèvements biologiques d'un cas confirmé, en l'absence de moyens de protection adéquats.

Mesures supplémentaires pour les voyageurs :

- Il est recommandé de reporter tout déplacement ou tout retour vers la Chine qui ne revêt pas un caractère essentiel, ainsi que d'interrompre temporairement tout séjour en cours en Chine en attendant l'amélioration des conditions locales. Les zones d'exposition à risque sont désormais élargies à la Corée de Sud et aux régions de la Lombardie et la Vénétie au Nord de l'Italie. La liste des zones d'exposition à risque, actualisée régulièrement, est disponible sur le site de « Santé publique France » ;
- Un accueil spécifique des voyageurs est mis en place aux aéroports de Roissy et de Saint Denis de la Réunion pour les vols en provenance de Chine, Hong-Kong, Macao, Singapour et Corée du Sud ;
- Avant tout voyage, consulter régulièrement la fiche « conseils aux voyageurs » sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour s'informer sur les régions touchées par le coronavirus : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

Mesures concernant toute personne ayant séjourné en Chine ou dans une zone où circule activement le virus⁴ dans les 14 jours précédents :

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Portez un masque chirurgical en présence de votre entourage et en dehors du domicile ;
- Réduisez les activités non indispensables (cinéma, restaurant, soirées...) et la fréquentation de lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, établissements d'hébergement pour personnes âgées...);
- Lavez-vous les mains régulièrement.

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer dans les 14 jours suivant votre retour :

- **Contactez rapidement le SAMU centre 15** en signalant, le cas échéant, votre voyage
- Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital

Cas particulier des organisateurs de tournois de tennis

Sur la base des **communications actualisées des instances internationales du tennis au 25 février 2020**, il est à noter que :

- Plusieurs événements tennistiques prévus en février, mars et avril en Italie et en Chine ont été annulés ;
- Les mesures préventives de bon sens indiquées ci-dessus, tant à titre de prévention générale qu'en cas de déplacement à l'étranger, doivent également être communiquées et appliquées par l'ensemble des publics durant les tournois accueillis en France ;
- Tout joueur éprouvant une sensation de fièvre, de la toux, ou des difficultés à respirer doit contacter l'équipe médicale du tournoi afin qu'elle l'oriente vers la bonne prise en charge et ne pas quitter sa chambre d'hôtel ;
- Des fiches d'information pourront être mises à disposition sur les sites des tournois. Il est également recommandé aux joueurs, à leur entourage et aux organisateurs de tournois de s'informer régulièrement sur les sites suivants :

⁴ Au 25/02/2020 : Chine continentale, Hong-Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Italie : Régions de Lombardie et Vénétie.

- WHO : <https://www.who.int>
- Centers for disease control : <https://www.cdc.org>
- Johns Hopkins dashboard :
<https://gisanddata.maps.arcgis.com/apps/opsdashboard/index.html#/bda7594740fd40299423467b48e9ecf6>
- Se rapprocher de la FFT (contact « Tournoi » ci-dessous) en cas de nécessité à adapter à votre tournoi les éventuelles mesures gouvernementales imposées aux organisateurs ;
- Il est recommandé aux organisateurs de prévoir sur site :
 - Des masques pour les joueurs et leur entourage
 - Des solutions hydro alcooliques pour le lavage des mains à l'intérieur et à l'extérieur du site de compétition
 - Un dispositif de nettoyage et de stérilisation des espaces communs
 - Du matériel de protection pour le personnel de restauration (gants, masques, tablier)
 - Des mesures de vérification que les boissons et la nourriture ne proviennent pas des zones infectées par le virus.

Contacts utiles

Services de santé en France :

Plateforme téléphonique d'information du Ministère de la santé : **0800 130 000**

SAMU : **15**

Référent Médical à la FFT :

Docteur Bernard MONTALVAN

Médecin, Responsable Département Médical, Direction Technique Nationale : bmontalvan@fft.fr

Référent Tournoi à la FFT :

François PAREAU, Responsable Epreuves Professionnelles : fpareau@fft.fr